



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Hommage à Georges L. Godeau, écrivain donateur de ses archives
littéraires à la médiathèque de Niort, le 31 Mars 2000 : remboursement
des frais de déplacement des écrivains et éditeurs concernés**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200135

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Direction Générale

**Hommage à Georges L. Godeau, écrivain donateur de ses
archives littéraires à la médiathèque de Niort, le 31 Mars 2000 :
remboursement des frais de déplacement des écrivains et éditeurs
concernés**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le décret n°91-573 du 19 Juin 1991 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics, mais prévoit également dans son article 2, les conditions de prises en charge desdits frais pour les personnes autres que celles qui reçoivent d'une collectivité ou d'un de ses établissements publics à caractère administratif une rémunération au titre de leur activité principale.

Dans le cadre de l'hommage rendu par la Ville de NIORT au poète Georges L. Godeau, donateur de ses archives littéraires et artistiques à la Médiathèque, plusieurs écrivains et éditeurs viendront à Niort pour témoigner publiquement de leur attachement et de leur sympathie au cours d'une conférence organisée le 31 Mars prochain au Moulin du Roc.

Il est proposé que ces personnalités du monde des lettres soient remboursés de leurs frais de transport, conformément aux dispositions prévues par le décret n°91-573 du 19 Juin 1991.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la prise en charge de ces frais, aux conditions pré-citées, pour les personnes ci-après désignées :

- Y. LECLAIR de Saumur,
- Jean-Pierre NEDELEC de Caen,
- Pierre AUTIN-GRENIER de Carpentras,
- Louis DUBOST de Chaillé-sous-les-Ormeaux,
- Guy GOFFETTE de Paris,
- Jean-Claude MARTIN de Poitiers.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)